

# L'INFO - PARENTS

Le bulletin de communication parents-école de l'école secondaire du Mont-Bruno

Édition 2024-2025 | 29 août 2024

## MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Cette communication est pour vous transmettre des informations supplémentaires en lien avec la rentrée scolaire 2024-2025 et pour compléter celles que vous avez reçues dans le communiqué du 22 août dernier.



Robert D'Aquila  
Directeur

## DATES IMPORTANTES

Voici quelques dates importantes à retenir :

Prochains évènements	
Du 29 août au 6 novembre 2024	1 <sup>re</sup> étape du calendrier scolaire
Du 29 août au 6 septembre 2024	Rencontre des parents par regroupement des classes de l'adaptation scolaire
11 septembre 2024 à 19 h à la salle des 92 Résolutions (A-122)	Assemblée générale des parents
20 septembre 2024	Journée pédagogique – congé pour les élèves
23,24 et 25 septembre 2024	Photos scolaires
26 septembre 2024 de 18h à 21h	Soirée Portes ouvertes
14 octobre 2024	Action de grâce – congé pour tous
15 octobre	Première communication aux parents
22 octobre	Rencontre de parents

## AFFAIRES NOUVELLES

### [Portail Mozaïk](#)

Au secondaire, les communications s'effectuent en majorité par courriel et par le Mozaïk portail. Les nouveaux parents pourront prendre connaissance de la procédure de création d'un compte. Voici le lien afin de créer votre compte sur le [Portail Parents](#). Il est important de bien suivre toutes les étapes. N'hésitez pas à communiquer avec votre secrétaire du niveau au besoin. Les élèves auront aussi un accès au portail. Cet accès est différent de celui des parents. Les nouveaux élèves recevront leur mot de passe par leur tuteur lors de la première semaine de classe.

## [Site web de l'école](#)

Nous souhaitons que les parents consultent ce site selon leurs besoins. Vous y trouverez une mine d'informations concernant les programmes offerts, les options, les services offerts par l'école, le menu du service alimentaire, etc. Voici le lien pour y accéder : [École secondaire du Mont-Bruno \(csp.qc.ca\)](http://ecole.secondaire.du.mont-bruno.csp.qc.ca).

## [Communication en lien avec les absences de votre enfant](#)

Pour signaler une absence ou un retard, vous devez communiquer directement avec le ou la surveillant(e) du niveau de votre enfant, les coordonnées se trouvent ci-dessous :

Nom surveillant(e)	Niveau	Poste téléphonique
Caroline Derouchie	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire	Poste 22565
Céline Gingras	3 <sup>e</sup> secondaire	Poste 22528
Claudine Pigeon	4 <sup>e</sup> secondaire	Poste 22564
Daniel Duchesne	5 <sup>e</sup> secondaire (A à L)	Poste 22566
Dennis Clapp	5 <sup>e</sup> secondaire (M à Z)	Poste 22561
Cathy Laliberté	Adaptation scolaire	Poste 22562

## [Assurances dommages pour les élèves](#)

Bien que les écoles mettent tout en œuvre pour prévenir les incidents, certains peuvent survenir tout au long de l'année scolaire : blessures, bris, vols, etc. C'est pourquoi il vous est fortement recommandé de vous doter d'assurances qui couvrent les dommages corporels et aux biens. Voir la suite : <https://cssp.gouv.qc.ca/articles/assurance-dommage-pour-les-ecoliers/>.

## [Transport scolaire](#)

Les attestations de transport sont disponibles depuis le 22 août [sur le site web du CSSP](#). L'attestation de transport permet de connaître l'admissibilité de l'élève au transport scolaire et l'information détaillée relative à son transport:

- Circuit d'autobus
- Heures d'embarquement
- Lieux d'embarquement et de débarquement

**Il est à noter que les cartes de transport ne seront plus utilisées par les élèves à compter de la rentrée 2024.** Cela signifie que les élèves n'auront plus à présenter de carte à chaque montée et descente de l'autobus. Si votre enfant possède déjà une carte de transport, nous vous invitons à la rapporter au secrétariat de son école afin qu'elle soit récupérée et recyclée.

Pour faire une demande concernant le transport scolaire de votre enfant ou pour communiquer avec l'équipe du transport, veuillez utiliser l'outil [REQUÊTE-TRANSPORT SCOLAIRE](#).

## [Assemblée générale annuelle des parents – Rapport du CÉ](#)

L'assemblée générale annuelle des parents se tiendra le 11 septembre à 19 h à la salle des 92 Résolutions (local A-122). L'ordre du jour et la documentation pertinente vous seront envoyés par courriel sous peu.

## RAPPEL

### Horaire

L'horaire de l'école est le suivant :

Période 1 : 08 h 00 à 09 h 15

Période 2 : 09 h 30 à 10 h 45

Période 3 : 11 h 00 à 12 h 15

Dîner : 12 h 15 à 13 h 25

Période 4 : 13 h 25 à 14 h 40

Période 5 : 14 h 45 à 16 h 00 – pour les élèves du programme Arts-études seulement

### Uniforme scolaire

Nous vous rappelons qu'il est important de vous procurer le polo avant la rentrée des classes. Le polo doit être acheté auprès du fournisseur V-VOG académie <https://vvogacademie.com/>

### Tenue vestimentaire

Les élèves de l'école doivent en tout temps RESPECTER le code vestimentaire de l'école.

1. L'élève doit, en tout temps, porter un haut à l'effigie de l'école qui provient de notre fournisseur officiel. Il ne peut pas porter de vêtement par-dessus ce haut à l'exception d'un autre vêtement à l'effigie de l'école qui provient de notre fournisseur officiel.
2. Des exceptions à cette règle sont applicables par exemple dans des cours de laboratoires, d'arts, de danse et d'éducation physique avec la permission de l'enseignant. Lorsque l'élève quitte la salle de classe, le plateau d'éducation physique, la salle de danse, etc., il doit obligatoirement porter son haut à l'effigie de l'école.
3. L'élève doit, en tout temps, porter des chaussures et des vêtements convenables et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation (Exemple : pas de trous, de logo inapproprié et de propos violent).
4. L'élève doit laisser sa casquette ou tout autre couvre-chef dans son casier.
5. Lors des journées couleurs ou des journées thématiques, l'élève doit, en tout temps, porter des chaussures et des vêtements convenables et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation (Exemple : pas de trous, de logo inapproprié et de propos violent).
6. Il est possible de se procurer un logo à l'effigie de l'école directement sur place. Néanmoins, le vêtement sur lequel le logo est apposé doit en tout point respecter les couleurs et le style de notre fournisseur officiel. Le vêtement doit être exempt de tout autre logo, motif, etc. sinon, l'élève se verra refuser d'y apposer le logo et il devra recourir à un prêt de chandail temporaire pour la journée.

### Frais chargés aux parents

Les frais chargés aux parents respectent la Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers et ont été approuvés par le conseil d'établissement. De plus, un montant de 71 \$ est exigé par le Centre de services scolaire des Patriotes, conformément à la Politique relative aux services aux dîneurs (art. 8.3), pour couvrir les frais de service d'encadrement des dîneurs.

Cette politique d'encadrement des dîneurs s'applique à tous les élèves du CSSP qui sont transportés et qui dînent à l'école.

Par ailleurs, si votre enfant est marcheur, car il ne bénéficie pas du transport scolaire, et qu'il ne dîne jamais à l'école, vous n'avez pas à déboursier ce montant. Il vous suffira de demander le formulaire prévu à cet effet en communiquant avec madame Julie Laroche à [EffetsScolaires.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca](mailto:EffetsScolaires.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca). Un remboursement vous sera retourné à la suite de l'approbation de votre demande.

L'état de compte 2024-2025 vous sera transmis d'ici la fin-septembre. Nous vous recommandons le paiement de votre facture par Internet. Il est rapide et sécuritaire à faire à l'aide du numéro de référence se trouvant sur l'état de compte. **Les chèques ne sont pas acceptés.**

Vous trouverez la liste des cahiers d'exercices ainsi que les listes de matériel scolaire sur notre site Web à l'adresse suivante <https://dumontbruno.csp.qc.ca/> dans la section les incontournables.

### Stationnement

Le débarcadère des parents est accessible sur le côté de l'école en utilisant le chemin qui est situé à la droite du débarcadère d'autobus, sur le boulevard Clairevue Est.

Selon le Code de la route, il est interdit d'arrêter le long du trottoir longeant le boulevard Clairevue pour y déposer votre enfant. L'utilisation du débarcadère des parents est donc obligatoire. Svp, respecter la signalisation en tout temps.

Aucune circulation dans le débarcadère d'autobus ou dans les stationnements du personnel ne sera tolérée. **Désormais, il ne sera plus possible de stationner les motocyclettes à l'aréna. Une zone de stationnement pour les motos se situe maintenant à l'arrière près du débarcadère des parents.**

### Cafétéria

Les services alimentaires COMPASS seront disponibles dès la rentrée scolaire. Nous vous invitons à consulter le menu de notre service traiteur à l'adresse suivante : [GROUPE COMPASS - MENU](#).

### Service de police de l'agglomération de Longueuil

Encore cette année, l'école secondaire du Mont-Bruno, en collaboration avec la section prévention, vigilance et relation avec la communauté du service de police de l'agglomération de Longueuil, tiendra des capsules de prévention auprès des élèves, notamment sur l'usage des drogues et du tabac, l'intimidation et la violence.

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué suivant :

Longueuil, le 28 août 2024

Aux parents d'élèves fréquentant l'école secondaire Mont-Bruno

## **Objet : Année scolaire 2024-2025**

Madame, Monsieur,

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil tient à vous souhaiter ainsi qu'à vos enfants, une belle année scolaire remplie de succès. Comme nous le savons tous, les parents jouent un grand rôle auprès de leur adolescent et c'est pourquoi nous sollicitons votre aide afin de le sensibiliser sur un sujet en particulier afin de partir l'année du bon pied et en toute sécurité.

### **Terrain privé de la carrière**

Certains jeunes se rendent sur la propriété privée de la carrière pour se promener, nager, consommer des boissons alcooliques ou pour y allumer des feux à ciel ouvert. La carrière est délimitée par une clôture qui ne cesse de se faire endommager pour permettre l'accès à l'endroit.

Le terrain appartient à la copropriété de condos St-Bruno-sur-le-lac et donc, seuls ces résidents ont accès au terrain.

Voici en référence, le libellé du règlement municipal de la ville de Saint-Bruno concernant le terrain privé :

Il est interdit à quiconque de se trouver sur un terrain privé sans la permission de son propriétaire. (100\$ + les frais).

Endommager la clôture constitue un méfait au sens du Code Criminel :

Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas :

- A) Détruit ou détériore un bien;
- B) Rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace.

Différentes peines sont prévues en fonction de la gravité de l'acte.

De plus, s'aventurer à cet endroit ne reste pas sans danger dû au terrain abrupt, au chantier de construction en cours, sans oublier la fonte des neiges lors du printemps. L'effet de gang et la consommation de substance peuvent aussi contribuer à minimiser la perception du danger chez les individus.



[Un plongeur amateur l'a échappé belle | JDM \(journaldemontreal.com\)](https://www.journaldemontreal.com)

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'école secondaire Mont-Bruno pour assurer un milieu de vie paisible et sécuritaire à vos enfants. Nous sollicitons donc votre appui afin que vous les sensibilisiez au respect des règlements municipaux en vigueur dans votre ville.

En conséquence, nous tenons à vous informer que nous prévoyons des présences policières afin d'effectuer des opérations sporadiques pour faire respecter la réglementation ainsi que pour faire de la prévention auprès des élèves, et ce tout au long de l'année.

S'il vous plaît, nous vous demandons de discuter avec votre enfant des comportements qu'il doit adopter, ceci sera un investissement pour l'année à venir, voir pour le reste de sa vie.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de l'intérêt que vous porterez à la présente.

Équipe des agentes - Écoles secondaires et équipe RÉSO

Section prévention, vigilance et relation avec la communauté